



VOS DÉMARCHES

Recensement citoyen

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant. Retrouvez ici les informations pratiques.

Recensement



Où vous adresser ? En mairie.

Les pièces à fournir :

- Une pièce d'identité
- Un livret de famille
- Un justificatif de domicile..

CONTACT



Mairie

24 rue des Trois Maillets
77133 Machault

@ Courriel

📞 01 64 23 85 76

🌐 Accueil & services municipaux

LIENS UTILES



SERVICE PUBLIC - RECENSEMENT CITOYEN

(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>)



COORDONNÉES DU CSNJ PARIS

(<https://www.defense.gouv.fr/sga/jeunesse/devenir-citoyen/journee-defense-citoyennete-jdc#title-11425>)



RECENSEMENT, JDC ET SERVICE NATIONAL

(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24>)